

## Note méthodologique

### Coût du travail dans l'industrie manufacturière en France et en Allemagne : des données peu fiables

Le Président de la République comme le ministre de l'industrie ont soulevé la question du différentiel de coût de travail entre la France et l'Allemagne avec comme prérequis que le coût du travail serait largement supérieur en France. Un récent rapport du COE-Rexecode l'accrédite.

En fait, beaucoup de chiffres souvent contradictoires circulent. L'objectif de cette courte note méthodologique est de s'interroger sur la fiabilité des données dont on dispose en France. Nous nous concentrerons sur l'industrie manufacturière, champ pertinent pour la comparaison de compétitivité France-Allemagne.

Prenons trois sources internationales

- EU-KLEMS
- Enquête coût de la main d'œuvre d'Eurostat, devant selon les règlements européens faire référence
- BLS américain

La base EU-KLEMS réalisée par un consortium international de groupes de recherche exploite également diverses sources, essentiellement des comptes nationaux et les données de l'OCDE et retient un indicateur *compensation costs* pour appréhender le coût du travail ; c'est-à-dire la somme des salaires, des divers avantages, des cotisations sociales obligatoires et facultatives et taxes sur les salaires.

L'enquête quadriennale d'Eurostat est elle une enquête spécifique auprès des entreprises. Elle se distingue par un champ restreint aux entreprises de plus de 10 salariés. Elle mesure le coût du travail. Ce dernier est a priori proche du *compensation cost*, mais il inclut d'autres coûts comme les coûts de recrutement, les frais liés à l'exploitation de cantines (non compris le salaire du personnel de l'entreprise) ou les frais payés à une firme externe, les frais professionnels etc. ; dans les comptes nationaux, de tels frais sont le plus souvent des dépenses intermédiaires.

Le BLS américain utilise pour chaque pays plusieurs sources différentes pour déterminer le *compensation cost*. La série publiée en 2010 pondère également la précédente série en utilisant l'enquête coût de main de la main d'œuvre d'Eurostat pour les plus de 10 salariés. Le BLS prend en compte les *temporary workers*, donc en principe les intérimaires. En revanche, pour l'Allemagne mais pas pour la France, il ne retient que les salariés à temps plein.

En euros,

Selon EU-KLEMS, les *compensation costs* des salariés par heure dans l'industrie manufacturière sont 7% **supérieurs** en Allemagne par rapport à la France en 2007

Selon Eurostat, le coût horaire du travail (hors apprentis) par heure dans l'industrie manufacturière est 12% **inférieurs** en Allemagne par rapport à la France en 2008

Selon le BLS : les *compensation costs* par heure dans l'industrie manufacturière sont 15% **supérieurs** en Allemagne en 2008 après la prise partielle en compte de l'enquête d'Eurostat. La série précédente publiée en 2009 donnait pour 2007 un différentiel double de l'ordre de 30% de coût horaire pour les ouvriers (hors apprentis) entre la France et Allemagne

D'où peuvent venir de telles différences allant jusqu'à 25% ?

- A. La différence de champ d'entreprise peut jouer à la marge. L'exclusion des entreprises de moins de 10 salariés dans l'enquête quadriennale implique des niveaux de coût du travail supérieur à ceux des autres sources mais les deux pays sont concernés. Le biais est potentiellement plus important pour la France.
- B. La différence de champ salarié renforce le différentiel entre les bases européennes. Dans EU-KLEMS, l'ensemble des salariés y compris les apprentis sont pris en compte. Dans Eurostat, les apprentis sont exclus. Or si on réintègre les apprentis avec les chiffres Eurostat, le coût du travail serait environ 15% plus faible en Allemagne... L'exclusion des temps partiels en Allemagne dans les données BLS induit une surestimation de l'ordre de 2-3 points du coût du travail en Allemagne, puisque les temps partiels représentent environ 5% du volume horaire dans le secteur manufacturier allemand.
- C. Les horaires de travail pris en compte sont spectaculairement différents selon les sources européennes. Ils sont la principale raison des différences entre les données EU-KLEMS et l'enquête Coût de la main d'œuvre Eurostat. Pour EU-KLEMS, un travailleur français fait 10% de plus d'heures qu'un Allemand par an, alors qu'il ferait 8% de moins selon l'enquête Coût de main d'œuvre (cf. tableau).

**Tableau : des durées travaillées incohérentes**

	Durée annuelle « effective »	Durée annuelle « effective »	Durée annuelle « travaillée »
	Salariés hors apprentis	y compris apprentis	y compris apprentis
	ECMO Eurostat	ECMO Eurostat	EU-KLEMS
<i>Année</i>	2008	2008	2007
<i>Champ</i>	Plus de 10 salariés	Plus de 10	Toutes entreprises
<b>Allemagne</b>	<b>1501</b>	<b>1490</b>	<b>1426</b>
<b>France</b>	<b>1367</b>	<b>1355</b>	<b>1543</b>
<b>Ratio A/F</b>	<b>1,10</b>	<b>1,10</b>	<b>0,92</b>

Pour l'Allemagne la durée annuelle de travail diffère peu d'une base à l'autre. Cette faible différence peut s'expliquer par un effet de champ.

En revanche pour la France, la différence entre les deux sources est abyssale. Le problème est d'autant plus crucial que les chiffres EU-KLEMS sont égaux à ceux des comptes nationaux de

branche qui font eux références pour le calcul de la productivité horaire du travail (NB : 1547 heures dans l'industrie manufacturière en 2008). Cette incohérence entre deux bases gérées par l'INSEE s'explique en grande partie par des problèmes méthodologiques sérieux pour la France dans l'enquête coût de la main d'œuvre. Prenons un cas pour l'illustrer

*Considérons un cadre au forfait dans une entreprise aux 35 heures. Ce cadre bénéficie de 12 semaines de congés payés par an y compris les jours fériés. Il travaille les autres semaines 45 heures effectives (soit 9h par jour). Il n'a pas été malade de l'année. Son temps effectif de travail annuel est ainsi  $45 \times (52 - 12) = 1800$  heures. Or le mode de calcul du temps de travail effectif dans l'enquête coût de la main d'œuvre d'Eurostat est le suivant : = [durée conventionnelle = 35 heures par semaine + 0 heure supplémentaire (cadre au forfait)] \* [nombre de semaines de travail (40)] = **1400 heures**. Sur cet exemple, l'enquête coût de la main d'œuvre sous-estime de 400 heures la durée de travail.*

**Les « heures annuelles effectives » selon l'enquête coût de la main d'œuvre Eurostat sous-estiment ainsi massivement la réalité de la durée du travail effective en France.** Cette enquête « de référence » est donc très difficilement utilisable pour comparer les coûts du travail dans les deux pays.

**Dans tous les cas, on ne peut d'un côté se référer aux comptes nationaux pour comparer les productivités horaires et de l'autre à l'enquête ECMOSS pour comparer les salaires ou le coût du travail.** C'est une faille méthodologique majeure du rapport du COE-Rexecode de janvier 2011 pour le Ministre de l'industrie.

Par ailleurs, d'autres écueils doivent être soulevés. En particulier, en année d'activité normale, l'intérim représente de l'ordre de 10% des effectifs dans l'industrie manufacturière française. Ils sont pourtant exclus de l'EU-KLEMS et de l'enquête Coût de main d'œuvre.

En conclusion, l'INSEE et la DARES devraient se rapprocher de leurs homologues allemands pour construire une comparaison pertinente des coûts du travail sur les deux rives du Rhin.

## Annexe : Extrait du guide méthodologique des comptes nationaux INSEE

Il s'agit d'aboutir au volume d'heures travaillées effectif (VHTsalarié)

Le VHT des salariés s'obtient en multipliant l'effectif des salariés en « équivalent temps plein » par la durée hebdomadaire puis par le nombre de semaines dans l'année avant d'opérer les corrections utiles, soit :

$VHT_{\text{salarié}} = ETP * DHT * NBH + \text{Corrections}$

Ici, ETP désigne les effectifs en équivalents temps plein,

DHT, la durée hebdomadaire du travail collective d'un temps complet

NBH, le nombre de semaines

Le calcul des équivalents temps plein a été décrit. On retranche de ceux-ci la part du noir, puisque le VHT du noir est comptabilisé séparément.

La durée hebdomadaire collective du travail (DHT) est calculée branche par branche, à l'aide de nombreuses sources, notamment celles utilisées pour le calcul des coefficients de temps partiel (Enquête Emploi et enquête ACEMO de la DARES, répartition d'effectifs de l'Unedic).

Le nombre de semaines dans l'année résulte d'un calcul qui intègre le fait que les deux jours de repos hebdomadaire peuvent ne pas être le samedi et le dimanche : cela entraîne une variabilité faible autour des 52 semaines dans l'année suivant les branches.

Ce total est ensuite corrigé par divers éléments. D'abord, est prise en compte la réduction d'heures non travaillées pour cause de jours fériés. Ce nombre de jours peut varier d'une année sur l'autre, pour des raisons calendaires, ou institutionnelles (lundi de Pentecôte). Il y a une légère variabilité par branche, car le calcul est fait de façon analogue au calcul du nombre de semaine. Puis on retranche les heures non travaillées pour congés (légaux). Les informations sur les congés sont des données par branche, constantes sur la période 1982-2006 (données d'après une enquête menée par la DARES).

Les corrections prennent en compte les informations disponibles sur les heures supplémentaires au delà

de celle déjà incluses dans la durée collective du travail. Il s'agit des heures dites

« conjoncturelles », telles qu'elles sont déclarées dans les enquêtes ACEMO de la DARES. Les heures supplémentaires conjoncturelles donnant droit à un repos compensateur ne sont en principe pas incluses. Une correction pour les heures non travaillées pour cause de chômage technique est également prise en compte. On retranche encore les heures non travaillées pour cause de grèves. Un traitement spécifique pour le compte des heures non travaillées pour cause des risques « MMA » : maladie, maternité, accident du travail termine ces calculs.

En divisant la valeur ajoutée en volume, en prix chaînés, par le volume global d'heures travaillées ainsi calculé, on obtient la productivité horaire en niveau. Le calcul est effectué pour chaque branche, au niveau 16. On termine par le calcul, à fin de diffusion, des évolutions annuelles de cette productivité.